DATE NOMBRE DE PAGE(S)

14/01/2015 2

**Des travaux d’entretien et de réhabilitation entrepris**

**sur trois îles de la Semois – Bohan, Vanne-Cunin et Poupehan**

**Le 14 janvier 2015.**

**Des travaux d’entretien et de réhabilitation ont débuté sur trois îles de la Semois : les îles de Bohan et de la Vanne Cunin dans la commune de Vresse, et « l’île Montclar, poète » à Poupehan, dans la commune de Bouillon. Des déboisements limités et contrôlés, nécessaires à la conservation de ces sites, seront réalisés dans le courant de cette année.**

**Ces travaux font partie de la gestion mise en œuvre par la Fondation Roi Baudouin, propriétaire de ces îles grâce aux donateurs qui ont institué en son sein le Fonds des Iles de la Semois. La Fondation a conçu et exécute ces travaux en étroite collaboration avec les instances locales et régionales chargées de la gestion de la nature et des rivières.**

La mission de la Fondation est en effet d’assurer la conservation et la pérennité de ces trois sites dans la vallée de la Semois. Elle se traduit dans la mise en place d’actions qui visent à préserver la valeur paysagère, naturelle et historique des lieux tout en tenant compte du cadre plus large de la rivière et des intérêts des acteurs concernés.

Dans cet esprit, la Fondation a organisé en 2014 des réunions de terrain sur les trois îles en compagnie de représentants du DNF, du Contrat de Rivière et des Voies hydrauliques, pour réfléchir ensemble aux travaux d’entretien et de réhabilitation sur les trois sites.

La Fondation Roi Baudouin souhaite que les riverains et acteurs concernés soient informés au mieux de ces travaux d’entretien et de réhabilitation. Elle collaborera en ce sens avec le Contrat de rivière Semois-Chiers.

à **Bohan**, la Fondation Roi Baudouin a pour projet de rendre à l’île son aspect historique, lié au fauchage et au pâturage qui y étaient pratiqués jadis, tout en tenant compte des contraintes locales. De plus, la restauration de ces pratiques en prairies alluviales permet de lutter contre les espèces invasives, dont l’abondante balsamine de l’Himalaya. Un fauchage tardif favorisera aussi la réapparition d’espèces à plus grande valeur biologique (graminée baldingère, renouée bistorte).

La restauration du fauchage et du pâturage implique un déboisement important de l’île. Une opération qui permettra notamment de supprimer les arbres qui forment un obstacle au passage des déchets transportés par la Semois en temps de grandes crues. Mais différents arbres présentant un intérêt ont été identifiés et seront préservés. Des arbres fruitiers seront replantés.

Les riverains ont eux aussi exprimé le souhait que l’île de Bohan soit entretenue sous forme de prairie pâturée (sans ou avec peu de grands arbres), par des vaches ou des moutons de races rustiques. Les premiers nettoyages et le fauchage ont déjà eu lieu, le déboisement va débuter prochainement et sera réalisé avant la fin de l’hiver. Le pâturage devrait être possible l’été prochain.

**L’île de la Vanne Cunin**, située entre Membre et Vresse-sur-Semois, est peu accessible au public et enclavée dans un environnement forestier. Il a été décidé de la maintenir dans un état relativement sauvage.

Toutefois, il est important d’y mener une gestion écologique en supprimant les nombreuses orties et balsamines de l’Himalaya qui empêchent les espèces de plus grande valeur biologique de s’y développer. Il est également prévu de mettre en place un système de nettoyage récurrent pour évacuer annuellement les déchets bloqués sur l’île. Aucun abattage d’arbres n’est nécessaire.

à **Poupehan** également, la Fondation Roi Baudouin a pour projet de vouloir rendre à l’île « Montclar, poète », située au cœur de l’agglomération, son aspect historique, lié au fauchage qui y était pratiqué jadis. Ce projet est également inspiré par la volonté de supprimer les arbres qui forment des obstacles pour les déchets transportés par la rivière lors des grandes crues.

La parcelle en aval de l’île est gérée en tant que « milieu ouvert prioritaire » tandis que la parcelle en amont est une « forêt prioritaire alluviale ». Les mesures de gestion applicables aux forêts prioritaires alluviales visent à éviter la disparition et le morcellement de l’habitat forestier le long des cours d’eau. Un déboisement de cette partie de l’île n’est donc pas envisagé. Dans l’autre parcelle, un projet spécifique est à l’étude.

**Les personnes désireuses d’obtenir plus d’informations sur la gestion de ce projet** peuvent s’adresser à laFondation Roi Baudouin, à Cédric Van Neste, conseiller en Philanthropie, 02.549.02.65, [vanneste.c@kbs-frb.be](mailto:vanneste.c@kbs-frb.be).

Bottom of Form

CONTACT PRESSE: JEAN-PAUL COLLETTE

COLLETTE.J@KBS-FRB.BE

TÉL +32-2-549 02 78 GSM +32-474-99 70 75

RUE BREDERODE 21 B-1000 BRUXELLES

WWW.KBS-FRB.BE